

Article	Page	Texte original	Texte modifié	Nature de la modification																																				
Article 3.2	2	Le montant annuel dû par le club est déterminé sur la base des dépenses constatées lors des saisons précédentes	Le montant annuel dû par le club est déterminé sur la base des dépenses constatées lors de la saison N-1	Clarification de la saison de référence pour la prise en compte des éléments de calcul																																				
Article 3.3	3	<table><tr><th>N°</th><th>Date appel de fonds et règlement</th><th>Contenu du relevé</th></tr><tr><td>1</td><td>Mi-juin Règlement 30 juin</td><td>Solde de la saison en cours</td></tr><tr><td>2</td><td>Fin juillet Règlement 15 août</td><td>10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue</td></tr><tr><td>3</td><td>Fin octobre Règlement 15 novembre</td><td>40% acompte licences (N-1) Engagements</td></tr><tr><td>4</td><td>Fin décembre Règlement 15 janvier</td><td>Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club</td></tr><tr><td>5</td><td>Fin mars Règlement 15 avril</td><td>Péréquation des officiels (arbitres et délégués) Péréquation des déplacements</td></tr></table>	N°	Date appel de fonds et règlement	Contenu du relevé	1	Mi-juin Règlement 30 juin	Solde de la saison en cours	2	Fin juillet Règlement 15 août	10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue	3	Fin octobre Règlement 15 novembre	40% acompte licences (N-1) Engagements	4	Fin décembre Règlement 15 janvier	Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club	5	Fin mars Règlement 15 avril	Péréquation des officiels (arbitres et délégués) Péréquation des déplacements	<table><tr><th>N°</th><th>Date appel de fonds et règlement</th><th>Contenu du relevé</th></tr><tr><td>1</td><td>Mi-juin Règlement 30 juin</td><td>Solde de la saison en cours</td></tr><tr><td>2</td><td>Fin juillet Règlement 15 août</td><td>10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue</td></tr><tr><td>3</td><td>Fin octobre Règlement 15 novembre</td><td>40% acompte licences (N-1) Engagements</td></tr><tr><td>4</td><td>Fin décembre Règlement 15 janvier</td><td>Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club</td></tr><tr><td>5</td><td>Fin mars Règlement 15 avril</td><td>Péréquation des arbitres Péréquation des déplacements</td></tr></table>	N°	Date appel de fonds et règlement	Contenu du relevé	1	Mi-juin Règlement 30 juin	Solde de la saison en cours	2	Fin juillet Règlement 15 août	10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue	3	Fin octobre Règlement 15 novembre	40% acompte licences (N-1) Engagements	4	Fin décembre Règlement 15 janvier	Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club	5	Fin mars Règlement 15 avril	Péréquation des arbitres Péréquation des déplacements	Mise à jour du tableur en adéquation de l'article 7 du Règlement qui ne prendre en compte que les arbitres.
N°	Date appel de fonds et règlement	Contenu du relevé																																						
1	Mi-juin Règlement 30 juin	Solde de la saison en cours																																						
2	Fin juillet Règlement 15 août	10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue																																						
3	Fin octobre Règlement 15 novembre	40% acompte licences (N-1) Engagements																																						
4	Fin décembre Règlement 15 janvier	Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club																																						
5	Fin mars Règlement 15 avril	Péréquation des officiels (arbitres et délégués) Péréquation des déplacements																																						
N°	Date appel de fonds et règlement	Contenu du relevé																																						
1	Mi-juin Règlement 30 juin	Solde de la saison en cours																																						
2	Fin juillet Règlement 15 août	10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue																																						
3	Fin octobre Règlement 15 novembre	40% acompte licences (N-1) Engagements																																						
4	Fin décembre Règlement 15 janvier	Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club																																						
5	Fin mars Règlement 15 avril	Péréquation des arbitres Péréquation des déplacements																																						
Article 3.3	3	<table><tr><th>N°</th><th>Date appel de fonds et règlement</th><th>Contenu du relevé</th></tr><tr><td>1</td><td>Mi-juin Règlement 30 juin</td><td>Solde de la saison en cours</td></tr><tr><td>2</td><td>Fin juillet Règlement 15 août</td><td>10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue</td></tr><tr><td>3</td><td>Fin octobre Règlement 15 novembre</td><td>40% acompte licences (N-1) Engagements</td></tr><tr><td>4</td><td>Fin décembre Règlement 15 janvier</td><td>Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club</td></tr><tr><td>5</td><td>Fin mars Règlement 15 avril</td><td>Péréquation des officiels (arbitres et délégués) Péréquation des déplacements</td></tr></table>	N°	Date appel de fonds et règlement	Contenu du relevé	1	Mi-juin Règlement 30 juin	Solde de la saison en cours	2	Fin juillet Règlement 15 août	10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue	3	Fin octobre Règlement 15 novembre	40% acompte licences (N-1) Engagements	4	Fin décembre Règlement 15 janvier	Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club	5	Fin mars Règlement 15 avril	Péréquation des officiels (arbitres et délégués) Péréquation des déplacements	<table><tr><th>N°</th><th>Date appel de fonds et règlement</th><th>Contenu du relevé</th></tr><tr><td>1</td><td>Fin juillet Règlement 15 août</td><td>10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue</td></tr><tr><td>2</td><td>Fin octobre Règlement 15 novembre</td><td>40% acompte licences (N-1) Engagements</td></tr><tr><td>3</td><td>Fin décembre Règlement 15 janvier</td><td>Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club</td></tr><tr><td>4</td><td>Fin mars Règlement 15 avril</td><td>Péréquation des arbitres Péréquation des déplacements</td></tr><tr><td>5</td><td>Mi-juin Règlement 30 juin</td><td>Solde de la saison en cours</td></tr></table>	N°	Date appel de fonds et règlement	Contenu du relevé	1	Fin juillet Règlement 15 août	10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue	2	Fin octobre Règlement 15 novembre	40% acompte licences (N-1) Engagements	3	Fin décembre Règlement 15 janvier	Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club	4	Fin mars Règlement 15 avril	Péréquation des arbitres Péréquation des déplacements	5	Mi-juin Règlement 30 juin	Solde de la saison en cours	Mise à jour du tableur avec une nouvelle numérotation des dates et appels de fonds. Le n°1 devient "Fin Juillet" et le n°5 devient "Mi-Juin"
N°	Date appel de fonds et règlement	Contenu du relevé																																						
1	Mi-juin Règlement 30 juin	Solde de la saison en cours																																						
2	Fin juillet Règlement 15 août	10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue																																						
3	Fin octobre Règlement 15 novembre	40% acompte licences (N-1) Engagements																																						
4	Fin décembre Règlement 15 janvier	Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club																																						
5	Fin mars Règlement 15 avril	Péréquation des officiels (arbitres et délégués) Péréquation des déplacements																																						
N°	Date appel de fonds et règlement	Contenu du relevé																																						
1	Fin juillet Règlement 15 août	10% acomptes licences (N-1) Cotisations FFF et Ligue																																						
2	Fin octobre Règlement 15 novembre	40% acompte licences (N-1) Engagements																																						
3	Fin décembre Règlement 15 janvier	Régularisation des licences sur saison en cours Droits à changement de club																																						
4	Fin mars Règlement 15 avril	Péréquation des arbitres Péréquation des déplacements																																						
5	Mi-juin Règlement 30 juin	Solde de la saison en cours																																						
Article 5	3	Néant	J correspond au lendemain de la date de notification du relevé au club. Les délais mentionnés en J+ sont décomptés à compter du lendemain de la notification.	Ajout de cette précision afin de clarifier la notion de J et J+																																				
Article 5.1	3	Procédure	Procédure Appels de Fonds n°1, 2 et 3	En liant avec la création de l'article 5.3 qui ne concerne que l'appel de fonds n°4																																				

Article 5.2	4	Sanctions sportives	Sanctions sportives Appels de Fonds n°1, 2 et 3	En liant avec la création de l'article 5.3 qui ne concerne que l'appel de fonds n°4
Article 5.3	4	Néant	5.3 Procédure et Sanctions sportives à compter du 15 avril »(Appel de fonds n°4) • P 5 (20 avril) : mise en demeure par courrier électronique ; • P 15 (5 mai) : retrait de 2 points avec sursis à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée • P 25 (15 mai) : retrait de 3 points supplémentaires avec sursis à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée • P 40 (31 mai), les points avec sursis sont transformés en points fermes.	L'agenda, tel qu'il était indiqué sur les bases de l'article 5.1, ne permettait pas de statuer lors de la même saison sportive (exemple : J+90 à partir du 15 avril - > 15 juillet)
Article 5.4	4	Néant	5.4 Procédure et Sanctions Sportives de mi-juin (Appels de fonds n°5)	Ajout d'un nouveau titre pour le nouvel intitulé de l'Appel de Fonds n°5
Article 6	4	Le montant de l'indemnité kilométrique qui sera appliquée aux km excédentaires ou déficitaires est fixé selon le barème kilométrique de remboursement de frais en vigueur pour un véhicule de 3 CV et mois (en 2026, 0,529 €/km)	Le montant de l'indemnité kilométrique qui sera appliquée aux km excédentaires ou déficitaires est fixé à 2,50 €/km	Dans le texte original, le barème correspond à un seul véhicule. Or, une équipe ne se déplace pas avec un seul véhicule. Il a donc été inséré, dans le texte modifié, un montant forfaitaire de 2,5 €/km qui peut correspondre à 5 véhicules légers

Article 7	5	Pour les championnats R2 et R3 ainsi que les championnats régionaux Futsal, jeunes et féminins, la règle est identique mais seuls les frais d'arbitrage seront pris en compte	Pour les championnats R2 et R3 ainsi que les championnats régionaux Futsal, jeunes et féminins, la règle est identique.	Retrait du texte "mais seuls les frais d'arbitrage seront pris en compte" (puisque ne concerne déjà que les arbitres)
-----------	---	---	---	---

Article 7	5	Les modalités ci-dessus ne s'appliquent pas aux matches de Coupes. Pour ces rencontres, une péréquation par tour est effectuée.	Les modalités ci-dessus s'appliquent aux matches de Coupes par tour	Clarification du texte
-----------	---	---	---	------------------------